



itfc

International
Islamic Trade
Finance Corporation

Fax

Ref: 69/ 4 7741

Date: 20/08/1433H

10/07/2012G

No. of Pages: 4

To: Mr. Christian Advovelande
Président de le BOAD
Lomé, Togo

Fax: +(228) 22 21 68 93/22 2152 67

Email: cadovelande@boad.org

Subject: Les Termes et Conditions pour la ligne de Financement
Murabaha en deux etapes 20 million USD en faveur de
la Banque Ouest Africaine de Developpement(BOAD)

Excellence,

Référence est faite à votre lettre (Réf. : N° PRESID-UMRC-2011-017008) du 30 Décembre 2011 sollicitant une ligne de financement auprès d'ITFC pour la participation de la BOAD dans une opération commerciale en Côte d'Ivoire. ITFC vous informe de sa disposition à répondre favorablement à votre sollicitation et vous propose les termes et conditions préliminaires ci-jointe en annexe.

Ces Termes et Conditions ci-dessous proposés font partie d'une proposition de financement par voie de Murabaha en 2 Etapes sur la base de laquelle, ITFC pourrait considérer l'octroie d'un financement pour un montant de 20 million de Dollars Américains pour les opérations commerciales de la BOAD dans la zone UEMOA y compris la Côte d'Ivoire.

Cette offre détaillée ci-après n'est pas exhaustive et ne saurait constituer un engagement ferme de la part de l'ITFC pour financer la dite proposition. Ces termes et conditions de la transaction proposée et les points non couverts seront contenus ultérieurement dans les documents juridiques.

Si ces termes et conditions sont acceptables, veuillez confirmer votre accord en les signant et nous les faire parvenir au numéro de fax: 00 966 2 637 1064. Pour plus d'information sur la transaction, veuillez prendre contact auprès de Mr. Moussa Toure, Relationship Manager (Téléphone +966 2 646 8294 ou email: mktoure@itfc-isdb.org).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération

Nazeem Noordali
Directeur Général, CSF Dept.



ITFC winner of the 2008
Trade Finance "Deal of the Year"
Award by Euromoney



TERMES ET CONDITIONS

1. Type de financement : Financement Murabaha en deux étapes
2. Bénéficiaire : Banque Ouest Africaine de Développement(BOAD), (Pour une rétrocession à des clients finaux dans la zone UEMOA sur les termes et conditions acceptables pour ITFC)
3. Agent d'Exécution : N/A
4. Monnaie du financement : Dollar Américain
5. Montant du Financement : 20 million de Dollars Américains (Vingt Million Dollars Américains)
6. Conditions de Renouvellement de la ligne de Financement : Renouvelable pour une seconde fois après décaissement complet de la première tranche et subséquemment tout montant décaissé et totalement remboursé, sera immédiatement disponible pour utilisation. La ligne de financement sera disponible pour une période de 24 mois à partir de la date de décaissement mais avec un plafonnement de 15 million Dollars Américains aussi longtemps que tout changement dans les conditions du marché et dans la situation financière de la BOAD, de l'avis de l'ITFC, n'affecteront pas la présente opération.
7. Nature des Biens : Tout Bien et Produit éligibles et Acceptables pour le financement de l'ITFC
8. Origine des biens : Pays arabes(BADEA)
9. Période de Financement : Maximum de Trois (3) mois à partir de la date de chaque décaissement
10. Sûreté et Gages : ITFC prends le Risque Direct de la Banque Ouest Africaine de Développement(BOAD)
11. Coût du financement : Marge bénéficiaire Fixe de 4.5% p.a. (1.125% par trimestre)
12. Frais Administratives : 50,000.00 Dollars des Etats Unis d'Amérique pour ITFC à payer comme pré-conditions pour la mise en vigueur de ce Financement
13. Frais de Renouvellement de la ligne de Financement : 15,000 Dollars des Etats Unis d'Amérique chaque fois que ce financement est renouvelé
14. Signature de l'Accord : Maximum of Deux (2) mois à partir de la date de d'approbation du

financement par ITFC

- | | | |
|-----|--|---|
| 15. | Déclaration de Mise en Vigueur | : Maximum of 1 mois à partir de la date de signature de l'Accord Murabaha pour la réception des documents de Mise en Vigueur comme suit: |
| | | <ul style="list-style-type: none"> a. Accord Murabaha signé; b. La résolution du conseil d'Administration de la BOAD autorisant la BOAD pour ce financement ITFC; c. La liste des personnes autorisées à signer (avec les spécimens des signataires) pour le compte de la BOAD; d. Preuve de paiement des frais administratifs; e. Avis Independent du conseiller juridique de la BOAD |
| 16. | Temps Limite pour la signature cet Accord de financement | : Un(1) mois à partir de la date d'approbation |
| 17. | Temps Limite pour le Premier Décaissement | : Un(1) mois à partir de la date de mise en vigueur |
| 18. | Mode de Décaissement | : crédit documentaire (lettre de crédit) |
| 19. | Montant minimum pour chaque décaissement | : 2,500,000 Dollars Américains (Deux Millions, Cinq Cents Milles de Dollars Américains) |
| 20. | Procédures de Décaissement avec la BOAD | <p>: <u>Par crédit documentaire</u> (lettre de crédit)</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La BOAD envoie ou demande à une banque locale d'envoyer à ITFC une copie du texte complet de la Lettre de Crédit par un message SWIFT authentifié. b. A la réception de ce message authentifié ITFC vérifiera les termes de la lettre de crédit (LC) contre les termes de l'Accord de financement Murabaha. Si ces termes de la LC sont en accord avec l'Accord Murabaha, à la satisfaction de ITFC, elle entamera le processus de l'émission de son Engagement Irrévocable de rembourser (ICR). c. Le texte intégrale de la LC doit contenir la clause suivante : "Négociation des documents avant la demande de l'Engagement Irrévocable de rembourser (ICR) de ITFC n'est pas permissible." d. Le texte intégrale de la LC doit aussi contenir une clause indiquant clairement à la banque Négociatrice de tenir informer ITFC 3 jours de travail avant la Date de Valeur de paiement au fournisseur. |



21. Taxes : Tout paiement du principal et la marge bénéficiaire et tout autre montant dus doivent être versés net, sans déduction ou compensation pour toute taxe, impôt, droit de douane, ou tout paiement présent ou à venir sauf imposé par la réglementation en vigueur, auquel cas, ces obligations seront appliqués en sus du montant net à payer par la BOAD.
22. Autres conditions : Tout changement intervenant entre l'acceptation de la présente offre et la signature de l'Accord de Murabaha relatif aux opérations de la BOAD dans i) les conditions du marché ii) les activités et la réputation, solvabilité de la BOAD ou ses actionnaires iii) les conditions et la stabilité socio-économiques du pays, qui de l'avis de ITFC, est de nature à affecter la présente opération, peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait
23. Loi Applicable L'Accord de Murabaha est régi par les principes du financement islamique du commerce (Sharia), comme énoncé par l'Organisation de la Comptabilité et de l'Audite du Financement Islamique (AAOFI).

Les Termes et Conditions Préliminaires ci-dessus sont acceptés et signés au nom du Banque Ouest Africaine de Développement(BOAD) par:

Name:

Title:

Signature:

(Dûment autorisé)

Date:

14

14